

RÈGLEMENT MUNICIPAL

Avis public est par la présente donné aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme (règlement plan d'urbanisme n° 15-672) de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- Que le Conseil municipal, à une séance tenue le 3 avril 2018, a adopté le projet de règlement #18-738 modifiant le plan d'urbanisme (règlement plan d'urbanisme #15-672);
- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 19 avril 2018 à 19 heures, au 33 rue de l'Église en la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges. L'objet de cette assemblée est de consulter la population sur le projet de règlement #18-738;
- Que les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du secrétaire-trésorier;
- o **Que** le projet de règlement vise :
 - À modifier la dernière phrase de l'article 14.1.2 « Les secteurs prioritaires d'urbanisation » par « Ils devraient suffire à s'assurer la croissance résidentielle de la municipalité pour les 15 à 20 prochaines années, avec un potentiel établi en 2018 d'environ 505 unités de logement supplémentaires. »;
 - À exclure de la réserve urbaine située à l'est de l'extrémité sud de la rue des Carouges, afin d'exclure de ladite réserve une partie des lots 649-343-1 et 649-353-P. Ces derniers sont alors inclus dans le secteur prioritaire d'urbanisation;
 - À inclure dans la réserve urbaine, un secteur prioritaire d'aménagement situé au nord de la rue des Cimes, soit une partie des lots 396-P, 398-P et 401-P;
 - À ajuster les limites du périmètre urbain en fonction des limites des grandes affectations du territoire, et ce, afin de refléter davantage la réalité.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges, le 5 avril 2018

Avis numéro : 2018-16

Martin Leith Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil :

- 1. Hôtel de ville
- 2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
- 3. Église
- 4. Marché du village Dany Drouin
- 5. Marché Mont-Ste-Anne
- 6. Garage Daniel Morency

le 5 avril 2018, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 5 avril 2018.

Martin Leith Secrétaire-trésorier